

Règlement du concours Photorama (Montage Audiovisuel):

Le sujet est libre.

- Le montage audiovisuel doit être enregistré au format avi ou un format lisible par un logiciel de lecture windows :
Format .exe non accepté .

- La durée du montage ne doit pas dépasser 5 minutes et un générique est autorisé après le mot fin.

- Les vues sous-marines doivent représenter plus des deux tiers du montage

- Les séquences ou incrustations vidéo sont acceptées.

- Le nombre de vues n'est pas limité.

- Le montage audiovisuel primé sera diffusé lors de la soirée principale du festival : La Nuit de la Plongée.

Le Festival « Images de l'eau delà » vous informe :

Le festival organise trois types de concours : Photo, Vidéo et Photorama (Montage Audiovisuel). Un compétiteur peut s'inscrire une seule fois à l'un ou plusieurs types de concours, pour cela il devra s'acquitter d'une inscription pour chaque participation.

La participation à l'un des concours entraîne l'acceptation totale du règlement du Festival « Images de L'eau delà ».

Les photos et vidéos devront être disponibles pendant la durée totale du festival.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos dans un but non lucratif, pour la promotion du festival. Elles seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur, sans pour autant donner lieu à un versement de droit d'auteur ni à une rétribution sous quelque forme que ce soit.



Pour toutes inscriptions concours vidéo et photorama ou renseignements complémentaires s'adresser à :

Joël LEBANNIER

62 rue de Vauquois

45000 Orléans

Portable : 06.71.91.30.97

imagesdeleaudela@gmail.com

Pour toutes inscriptions concours photo s'adresser à :

Patrick LEBRAS

38 avenue de la rivière des bois

45380 La Chapelle St Mesmin

Portable : 06 88 46 75 54

imagesdeleaudela@gmail.com

Pour info : Ce seront les fichiers originaux transmis par les compétiteurs que le jury utilisera pour l'évaluation et le classement des images présentées aux différents concours. Les tirages papier seront exposés et vous pourrez comme les années passées, les récupérer après le festival dans les conditions habituelles.

Vendredi 25 novembre 2016

20h00 : Conférence-débat animée par Philippe Robert
« Pourquoi et comment protéger les aires marines »

Philippe ROBERT PHILMER

La Troubade
19110 SARROUX
philmer83@gmail.com

Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement
Membre expert de l'UICN France
Président et cofondateur du Groupe d'Etude du Mierou
Trident d'or de l'Académie internationale des sciences et techniques sous marines
Chevalier dans l'ordre national du Mérite maritime



Samedi 26 novembre 2016

Principaux rendez-vous de la journée

20h00 : Proclamation des Prix des différents concours.

20h30 : La Nuit de la Plongée, soirée de projections de films primés.

25, 26 & 27 novembre 2016

"Espace Béaire" à La Chapelle St-Mesmin

Images de l'eau delà



**Règlement
Inscription**



Bulletin d'inscription Images de L'Eau Delà 2016

Date limite d'inscription : 31 octobre 2016

Je souhaite m'inscrire au : (Une inscription par case cochée)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Concours Vidéo PRESTIGE | <input type="checkbox"/> Concours Photo MASTER |
| <input type="checkbox"/> Concours Vidéo MASTER | <input type="checkbox"/> Concours Photo ESPOIR |
| <input type="checkbox"/> Concours Vidéo ESPOIR | <input type="checkbox"/> Concours Photorama (Montage Audiovisuel) |

Nom et N° de licence 2013

Adresse

Adresse mail

Téléphone

Nom et Numéro d'affiliation FFESSM du club

Région d'affiliation du club

Titre et lieu de la photo N°1 Artistique Ambiance

Titre et lieu de la photo N°2 Artistique Ambiance

Titre et lieu de la photo N°3 Artistique Ambiance

Titre de la vidéo N°1 en concours, sa durée

Titre de la vidéo N°2 en concours, sa durée

Titre et lieu de la photo N°1 Caractère Biologie

Titre et lieu de la photo N°2 Caractère Biologie

Titre du Photorama N°1 (Montage Audiovisuel) 5 Minutes maximum

Titre du Photorama N°2 (Montage Audiovisuel) 5 Minutes maximum

Frais de participation

- | | | |
|---|-------------|--------|
| <input type="checkbox"/> Frais inscription aux concours photo :
10 € par fichier photo | 10 € X ____ | ____ € |
| <input type="checkbox"/> Frais d'inscription pour la présentation
d'une vidéo..... | 12 € X ____ | ____ € |
| <input type="checkbox"/> Frais d'inscription pour la présentation
d'un photorama (Montage audiovisuel) | 12 € X ____ | ____ € |
| <input type="checkbox"/> Forfait Réexpédition..... | 12 € | ____ € |

(si vous choisissez la réexpédition, elle doit être réglée à l'inscription, aucun envoi sera effectué à notre charge)

Total TTC _____

Mode de paiement

- Chèque à l'ordre du CODEP FFESSM 45 Reçu souhaité

Date et signature accompagnées de la mention : « J'accepte le règlement et certifie être l'auteur des œuvres présentées »

Règlement Général

Les commissions Audiovisuelle et Biologie du CRC et CODEP 45 FFESSM présentent le 11ème festival « Images de l'eau delà », sous le haut patronage de la Municipalité de la Chapelle Saint Mesmin et du Groupe de Plongée Chapellois.

Toute œuvre jugée par le jury comme présentant un caractère tendancieux ou publicitaire ne pourra être retenue.

Chaque compétiteur devra attester sur l'honneur être l'auteur des photos présentées. Elles seront affichées du 25 au 27 nov. 2016.

Les vidéos seront projetées en boucle les 26-27 novembre 2016.

La participation à l'un des concours entraîne l'acceptation totale du règlement du Festival « Images de l'Eau Delà ».

L'inscription devra obligatoirement être composée du bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du chèque de règlement à l'ordre du CODEP45 FFESSM .

Les fichiers photographiques et vidéos devront être transmis soit par Email ou par Wettransfer à l'adresse de : imagesdeleaudela@gmail.com

Tout dossier incomplet pourra se voir refuser la participation au festival.

Le bulletin d'inscription, les photos et/ ou la vidéo devront être remis avant le **lundi 31 octobre 2016**. Après cette date, le comité d'organisation se donne le droit de refuser l'inscription et l'exposition des photos, la diffusion de la vidéo ou du photorama (montage audiovisuel).

Règlement du concours Photos:

Les compétiteurs présenteront leurs photos aux concours d'images de l'eau delà sous forme de fichiers informatiques exclusivement aux formats .jpg ou .jpeg paramétrés au format d'impression 30 X 40 ou 30X45 sans bordure ni cadre. Le Comité organisateur se chargera des tirages et mises sur support . En contrepartie, les frais d'inscription seront de 10 euros par photo présentée. Les compétiteurs pourront récupérer leurs tirages soit à l'issue du festival (à partir du dimanche soir 17h30), soit par réexpédition postale.

Chaque compétiteur pour une seule inscription, pourra présenter 5 fichiers répartis comme suit : 2 en caractère Biologie et 3 en Ambiance. Ces 2 concours distincts conserveront leurs deux catégories : **Master et Espoir**

- Le participant ayant déjà gagné à un festival appartiendra automatiquement à la catégorie Master. Le comité d'organisation se réserve le droit de reclasser un participant s'il venait à apprendre qu'il avait déjà gagné antérieurement dans d'autres concours photos.

- Le sujet est libre.

- Sur chaque fichier photo devra être mentionnés la catégorie (ambiance ou bio) et son numéro . Exemple : Ambiance n°1.Jpeg

- Définition de Photo Ambiance :

Prises de vue d'un paysage subaquatique ou de sujets d'assez larges dimensions. Les macros et plans rapprochés ne seront pas classés pour le concours artistique ambiance.

- Les prix attribués seront :

- Le Prix MASTER Photo (Ambiance).
- Le Prix ESPOIR Photo (Ambiance).
- Le Prix MASTER Photo caractère Biologie.
- Le Prix ESPOIR Photo caractère Biologie.
- Le Prix de la Municipalité (sur l'ensemble des photos).
- Le Prix Coup de Cœur du public (sur l'ensemble des photos).

Ainsi chaque photo aura trois possibilités de gagner un prix.

Règlement du concours Vidéo.

Les vidéastes devront s'acquitter d'une inscription par film présenté.

- Le film doit être enregistré au format .avi .

- La durée du Film doit être de 13 minutes maximum.

- Le sujet du film est libre. Les films tournés en piscine sont autorisés.

- Les vues sous-marines doivent représenter au minimum les deux tiers de la durée totale du film. Les génériques sont autorisés après le mot « Fin ».

- Les films primés seront projetés lors de « La Nuit de la Plongée », grande soirée du festival qui se tiendra le samedi 26 nov. 2016.

3 Prix seront attribués lors du concours vidéo.

- le Prix Espoir pour les vidéastes amateurs n'ayant jamais été primés à un concours.

- le Prix Master pour les vidéastes amateurs ayant déjà été primés à un concours.

- Le Prix Prestige :

Il sera ouvert à tous, aux vidéastes amateurs des catégories Espoir et Master sans inscription supplémentaire mais également aux vidéastes devenus professionnels.

- Le sujet du film est libre. Les films tournés en piscine sont autorisés.

- La durée du Film doit être de 26 minutes maximum.

- Pour l'acheminement des films deux possibilités :

Wettransfer ou un DVD adressé au festival .